



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 4

Absents : 2

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Béatrice BAILLY - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Dominique RETORNAZ) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Corine FALCOZ)

Étaient absents : Eric GIRAUD - Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 20-06-062

Objet : Fort du Télégraphe : marché public de travaux relatif à la stabilisation et à la restauration des maçonneries des remparts - Affermissement des tranches optionnelles

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au Maire.

Le marché public de travaux relatif à la stabilisation et à la restauration des maçonneries des remparts du fort du Télégraphe comporte une tranche ferme et quatre tranches optionnelles qui pouvaient être affermées jusqu'en mars 2020.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R 2113-4 du code de la commande publique, « les acheteurs peuvent passer un marché comportant une tranche ferme et une ou plusieurs tranches optionnelles. Le marché définit la consistance, le prix ou ses modalités de détermination et les modalités d'exécution des prestations de chaque tranche ».

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le 23/06/2020

ID : 073-217303064-20200618-20_06_062-DE

Les tranches optionnelles (TO) afférentes à ce marché public de travaux, au nombre de quatre et d'un montant total HT de 53 382 €, se décomposent ainsi qu'il suit :

- ⇒ TO 1 : stabilisation et restauration des maçonneries en pied de la tour D (27 921 € HT)
- ⇒ TO 2 : stabilisation et restauration des maçonneries du secteur F (6 871 € HT)
- ⇒ TO 3 : rejointoiement des maçonneries du secteur G (12 530 € HT)
- ⇒ TO 4 : stabilisation et restauration des maçonneries du secteur C (6 060 € HT)

L'exécution de chaque tranche optionnelle est subordonnée à la décision de l'acheteur de l'affermir, notifiée au titulaire dans les conditions fixées par le marché. Dans la mesure où les prestations de la tranche ferme et celles de chaque tranche optionnelle constituent un ensemble cohérent, cohérence qui avait, par définition, été identifiée lors de la mise en concurrence des entreprises, il vous est proposé d'affermir ces quatre tranches optionnelles ; cet affermissement intervenant en dehors du délai contractuel - ce qu'autorise l'article R 2113-6 du code de la commande publique - je vous propose d'en délibérer afin d'acter officiellement notre décision auprès de l'entreprise.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'affermir la totalité des tranches optionnelles du marché public de travaux relatif à la stabilisation et à la restauration des maçonneries des remparts du fort du Télégraphe acté avec l'entreprise Glénat rénovation, 86 rue Sablière de la condamine 38160 Saint Romans.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/06/2020

Affichage : 23/06/2020

Valloire, le 23/06/2020

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

